

## Conclusion

Des projets tels que les incinérateurs et les projets de gaz d'enfouissement au sein du Mécanisme de Développement Propre de carbone hautement problématiques. La plupart de ces crédits ne représentent pas une réduction réelle des émissions et en plus leur achat soutient des projets qui ne sont pas conformes à les normes de qualité de gestion des déchets européenne.

Les projets de gaz d'enfouissement et d'incinération dans les pays en voie de développement génèrent un certain nombre de problèmes qui échappent au MDP. Ils menacent les moyens de subsistance d'une population nombreuse et vulnérable, celle des recycleurs de base. Ces projets produisent des émissions toxiques incontrôlables, consommation des combustibles fossiles supplémentaires, et ils encouragent la destruction intensive des ressources naturelles.

Enfin, les crédits de carbone générés par ces projets sont censés d'aider l'UE à atteindre ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, ces crédits sont souvent faux -ils ne représentent pas les réductions d'émissions réelles- et leur importation dans le marché Européen du carbone sape la politique climatique de l'UE.

Pour toutes ces raisons, **le système de Droits d'Emission de l'Union Européenne (EU-ETS) doit cesser immédiatement l'utilisation des crédits de carbone provenant de projets d'élimination des déchets**. La directive sur EU-ETS (2009/29/CE) permet à la Commission européenne et les États membres de restreindre l'utilisation des crédits de certains types de projets. La Commission européenne a déjà intervenu dans le passé pour prévenir l'utilisation fausse des crédits de carbone qui risquaient l'intégrité du marché européen du carbone, et devrait le faire à nouveau.

Ce rapport recommande également la prise en compte des principes suivants, qui devraient être appliquées par l'UE lorsqu'ils interviennent dans la gestion des déchets dans des pays en développement:

### Glossaire

- **EU ETS Directive (2009/29/EC)** régle le marché européen du carbone et permet à la Commission européenne et les États membres à restreindre l'utilisation des crédits de certains types de projets.

- **Directive sur la mise en décharge (1999/31/CE)** stipule que les déchets biodégradables doivent être éliminés des sites d'enfouissement ainsi comme la mise en place des objectifs de réduction dans tous les États membres.

- **La Directive Cadre sur les Déchets (2008/98/CE)** définit la hiérarchie des déchets et établit des cibles pour le recyclage de 50% pour le papier, le métal, le verre et le plastique.

- **La directive sur l'incinération des déchets (2000/76/CE)**, limite les émissions provenant des usines d'incinération.

- **La Hiérarchie des Déchets** fournit des critères pour hiérarchiser les options de gestion des déchets. La mise en décharge et l'incinération sont les options les moins désirables.

- **Les gaz d'enfouissement:** gaz, y compris environ 50% de méthane, résultant de la décomposition des déchets organiques dans les décharges.

- **Projet de gaz de décharge:** l'installation de puits et des tuyaux destinés à la capture du gaz d'enfouissement pour la torche ou à produire de l'électricité avec elle.

**La hiérarchie des déchets doit être respectée.** L'UE devrait

être cohérent avec sa propre politique interne et prioriser la prévention des déchets et le recyclage sur les stratégies d'élimination de fin de chaîne et non exporter de pratiques qui promeuvent le contraire. En effet la prévention des déchets et le recyclage représentent une réduction des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit en Europe ou les pays du Sud. Si la hiérarchie des déchets n'est pas respecté, l'augmentation des émissions associées à l'élimination et le recyclage perdu peut facilement l'emporter sur les économies d'émissions de méthane réduites.

**Le secteur informel doit être intégré.** Le secteur du recyclage informel comprend une importante population avec une expérience prouvée dans la gestion des déchets solides dans les pays en développement. Plutôt que de les exclure ou de créer des programmes qui sont en concurrence directe avec eux, ils devraient être inclus dans chaque étape de la planification des programmes, le développement et la mise en œuvre. Cela permettra d'assurer l'amélioration des résultats sociaux ainsi que de l'environnement.

**Le réacheminement des déchets organiques des sites d'enfouissement doivent être soutenu.** Le réacheminement des déchets organiques est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'UE devrait passer du soutien de long terme donné à décharges et projets de gaz d'enfouissement à promouvoir des stratégies qui permettront d'éviter de dumping organiques en premier lieu. Le principe de «détournement de matières organiques" compris dans la directive sur les décharges est l'un des plus importants instruments de la politique environnementale européenne. L'UE ne devrait pas inciter des normes inférieures ailleurs.

**La collecte sélective des déchets et des politiques « zéro déchets » doivent être encouragées.** Sans une collecte séparée des déchets au sein d'un cadre politique global visant à la réduction des déchets, il est difficile d'augmenter les taux de recyclage ou de trouver des utilisations sûres et respectueuses de l'environnement pour les déchets organiques. Technologies de fin de chaîne telles que l'incinération et les projets de gaz d'enfouissement ne devraient pas être encouragées en tant que stratégies de réduction du changement climatique.

Pour une discussion plus détaillée des failles méthodologiques au titre du MDP, voir la communication de GALA au MDP disponible à l'adresse [www.no-burn.org/cdm](http://www.no-burn.org/cdm), Document descriptif de projet MDP, Project 2944: *Gorai Landfill closure and Gas Capture Project, Mumbai, India*, Août 2009.

Document descriptif de projet MDP, Project 1626: *Faira de Santana Landfill Gas Project*, Septembre 2007.

Document descriptif de projet MDP, *Changshu Municipal Solid Waste Incineration Project*, Février 2008. CDM Watch and Environmental Investigations Agency, *HFC-23 offsets in the context of the EU Emissions Trading Scheme*, Juillet 2010, <http://www.cdm-watch.org/?p=1065>

Chintan, *Cooling agents. An analysis of Greenhouse Gas Mitigation by the Informal Recycling Sector in India*, Delhi, 2009.

IPCC, *2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories: Waste Generation, Composition, and Management Data*, Ch. 2, 2006.

Leonard, U., *Carbon Trading Prolongs Environmental Racism at Africa's Largest Municipal Dump*, Novembre 2011, <http://www.no-burn.org/cdm--case-studies>

Müller M., et al. *The Clean Development Mechanism in the waste management sector. An analysis of potentials and barriers within the present methodological framework*. *Bifa Environmental Institute*, Bifa Text-42, Septembre 2009.

US EPA Region 9 (2007), *Ideas for Consideration to Strengthen WARM Model* (EPA, 2007:1).

Shah, D., *The Tirapur-Okhla Waste to Energy Venture*, Novembre 2011, <http://www.no-burn.org/cdm--case-studies>

UNEP, *Waste and Climate Change: Global Trends and Strategy Framework*, Décembre 2010.

*The Danger of Corporate landfill-gas-to-energy: Schemes and how to fix it*, Recycling works, Sierra Club and International Brotherhood of Teamsters, 2010

Sierra Club LFGE Task Force, *Sierra Club Report on Landfill-Gas-to-Energy*, Janvier 2010.

Zhao A., Mao D., Chen L., *The CDM Incinerator in Chengdu Luo Dai*, Novembre 2011, <http://www.no-burn.org/cdm--case-studies>

## DISCRÉDITÉE

**Les crédits de carbone à partir de déchets savent les politiques des déchets de l'UE et les efforts visant à atténuer le changement climatique**

### Résumé exécutif

Grâce à l'achat de crédits de carbone, les états membres de l'Union Européenne financent projets de déchets municipaux dans les pays en développement qui seraient illégaux dans l'UE, selon une enquête de près de 300 projets dans 50 pays réalisée par l'Alliance Globale pour les Alternatives à l'incinération (GAA).

Ces projets -incinérateurs et projets de gaz d'enfouissement- sort la preuve flagrante d'un double standard. Ils contredisent la hiérarchie des déchets de l'UE, la directive cadre sur les déchets, et la directive sur les décharges. Ils augmentent les émissions de gaz à effet de serre et la pollution toxique, tout en sapant le recyclage et le compostage. Néanmoins, le Mécanisme de Développement Propre (MDP) octroie les crédits de carbone qui sont ensuite vendus à des industries de l'UE qui choisissent de ne pas réduire leurs propres émissions.

L'enquête de GAA constate que ce soutien à l'achat de crédits de carbone pour projets d'incinération et de gaz d'enfouissement, cause que la politique européenne travaille contre lui-même. Même quand le but de la directive cadre sur les déchets et la directive sur les décharges est de réduire au minimum les émissions de gaz toxiques et à effet de serre, le système communautaire d'échange d'émissions augmente tous les deux. En outre, ces projets sont responsables du déplacement des recycleurs du secteur informel (les ramasseurs de déchets), dont les efforts sont capables d'atteindre des réductions d'émissions plus élevées grâce au recyclage.

Les pays avec les pires dossiers par rapport à l'achat de crédits de carbone pour des projets de gaz d'incinération et d'enfouissement qui seraient illégaux dans l'UE sont le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et les Pays-Bas. Pour maintenir l'intégrité de leurs propres efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ces nations -et l'UE dans son ensemble- devraient cesser immédiatement tous les investissements dans de tels projets, et le Conseil Exécutif du Mécanisme de Développement Propre devrait immédiatement cesser d'émettre des crédits de carbone pour de tels projets. Il existe un précédent pour cette action: En Janvier 2011 l'Union Européenne interdit le commerce des crédits de carbone pour les projets qui prétendaient détruire les gaz industriels, suite aux investigations qui révélaient que la nature frauduleuse de la plupart de ces projets.

Le rapport de GAA, *EU's Double Standards on Waste and Climate Policy*, présente en détail les contradictions flagrantes entre les politiques européennes de plus en plus fortes de gestion des déchets et les plans environnementales et sociales contre-projets municipaux de déchets solides soutenus par le marché européen du carbone à travers le Mécanisme de Développement Propre. Les priorités officielle de l'UE -réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage, la limitation des émissions toxiques provenant de l'incinération, et le détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement- sont systématiquement sapés par des crédits de carbone provenant des décharges et des incinérateurs. Par conséquent, ceux-ci doivent être interdits sans délai.



**Global Alliance for Incinerator Alternatives**  
**Global Anti-Incinerator Alliance**

GAA est une alliance mondiale de plus de 650 groupes de base, organisations non gouvernementales et activistes dans plus de 90 pays dont l'objectif est travailler pour un monde juste, sans produits toxiques et sans incinération.

Contact: [info@no-burn.org](mailto:info@no-burn.org)

# 10 façons dont les crédits de carbone provenant des décharges et des incinérateurs sapent la politique de déchets de l'UE et les efforts pour réduire le réchauffement climatique

## Opérations de gaz d'enfouissement augmentent les émissions de gaz à effet de serre.

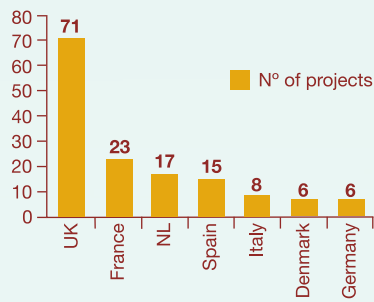
De nombreux projets de gaz d'enfouissement recirculent les lixiviats (liquides d'enfouissement), ajoutent de l'humidité et adoptent d'autres pratiques visant à accélérer la décomposition des déchets organiques et augmenter la production de méthane. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a noté que la tendance actuelle vers des pratiques d'enfouissement dans les pays en développement, -comme celles promues par la génération CDM- est ironiquement menant à de meilleures conditions anaérobies et donc à la génération de plus grandes quantités de méthane.

A la décharge Doña Juana à Bogota la mise en œuvre d'un système de captage des gaz a entraîné une augmentation des émissions au cours de la période de comptabilisation de la décharge.

Royaume-Uni, France, Pays-Bas et l'Espagne sont les pays avec le pire bilan d'acheter des crédits de carbone provenant de projets d'élimination des déchets.

Ils sont les principaux pays responsables de l'introduction de ces crédits de carbone dans le système communautaire d'échange des quotas émissions (ETS).

Countries buying carbon credits from waste-to-energy



Les normes européennes de gestion des déchets cherchent à minimiser l'élimination des déchets en faveur des meilleures pratiques de gestion des déchets comme le compostage et le recyclage.

## Les incinérateurs soutenus par le MDP brûlent des combustibles fossiles à côté de déchets solides municipaux afin de pouvoir brûler la fraction de déchets organiques.

Les règles du MDP pour l'incinération des déchets permettent que la moitié de l'énergie produite par un incinérateur provienne de combustibles fossiles auxiliaires. La Banque Mondiale a déclaré, "La plupart des villes chinoises devront utiliser du carburant supplémentaire afin de brûler leurs déchets solides, et donc il n'y aurait pas de production d'énergie nette pour compenser les coûts élevés de l'incinération."

En Hanyang, comme dans la plupart des incinérateurs financés par le MDP, l'utilisation des combustibles fossiles pour brûler ces déchets «humides» ne fait rien pour atténuer les changements climatiques et a des implications graves pour l'intégrité environnementale du MDP.

## La plupart des incinérateurs financés par le MDP ne sont pas de nouveaux projets.

Le MDP est censé de soutenir les projets qui n'auraient pas pu être construits sans leur appui. Pourtant, de nombreux incinérateurs chinois ont été construits avant l'approbation du MDP. Au moins 6 incinérateurs actuellement en attente d'approbation du MDP sont déjà opérationnels, en fonction de leurs propres sites Web.

L'usine d'incinération Huzhou a été approuvée par le MDP en Septembre 2010, en dépit du fait qu'il avait été en service depuis mai 2008, selon le site de l'entreprise.

## Les incinérateurs financés par le MDP ne disposent généralement pas de contrôle de la pollution.

Le MDP n'exige pas un contrôle strict des taux de pollution des incinérateurs, pas plus qu'elle n'impose des limites d'émissions toxiques en tant que condition pour l'approbation de ces projets, comme la législation sur les déchets de l'UE fait. Par conséquent, les incinérateurs financés par le MDP représentent une source majeure de pollution toxique globale. En Chine, les 2001 normes nationales pour le contrôle de la pollution fixent la norme pour les émissions de dioxines à 1,0 nanogramme par mètre cube, qui est dix fois plus élevé que la norme dans la directive de l'UE l'incinération des déchets et dans la Convention de Stockholm. La Banque mondiale estime que l'actuelle tendance de construction d'incinérateurs en Chine à elle seule doublera la concentration de dioxines dans l'air dans le monde entier.

À Chengdu, 70-80 ménages ont été contraints de quitter la zone à cause de la pollution causée par l'incinérateur Luo Dai.



## Les projets de gaz d'enfouissement émettent des crédits de carbone fallacieux.

Au moins 67% des projets des gaz d'enfouissement soutenus par le MDP ont l'intention de continuer la mise en décharge des déchets organiques afin de produire du méthane et de vendre des crédits de carbone à partir de sa capture. Au lieu de détourner les déchets des sites d'enfouissement, comme requis par la directive sur les décharges, ces projets reçoivent des crédits de carbone pour la création des émissions de méthane.

Le site d'enfouissement Copiulemu à Concepción, au Chili n'a pas eu assez de méthane pour être brûlé jusqu'à ce que le MDP a soutenu un système de captage des gaz lequel a récompensés l'enfouissement des déchets organiques qui a été considérablement augmenté.

## Projets de gaz d'enfouissement incitent à tort à mettre déchets organiques en décharge.

Les crédits de carbone du MDP sont octroyés en proportion de la quantité de méthane capturé dans les décharges; ce méthane est généré à partir organiques enfouis. Donc, plus les déchets organiques sont mis en décharge, plus le profit. Ceci est en contradiction avec la Directive sur les Décharges (directive 1999/31/CE), qui impose le détournement de matières organiques des sites d'enfouissement.

Le site d'enfouissement de Feira de Santana au Brésil met en décharge 365 tonnes / jour de déchets, plus de 80% duquel sont des déchets organiques. Le taux d'élimination devrait augmenter de façon constante pendant les 21 prochaines années.

## Installations d'enfouissement fuyaient méthane dans l'atmosphère.

Même les projets conçus pour capturer les gaz d'enfouissement résultent en considérables émissions de méthane incontrôlées (dénommé "émissions fugitives"). Les taux d'efficacité de capture à partir de gaz d'enfouissement des installations gamme de 10% à 85% (selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique) et la moyenne est d'un 30%. Les fuites de méthane dans l'atmosphère se produisent à travers les fissures, déchirures, et les coutures sur les côtés et le dessus de la structure des gaz d'enfouissement, et peut également échapper à des tranchées de canalisations de collecte des lixiviats et au bas de l'installation. Plus le méthane est créé, plus est libéré dans l'atmosphère.

A la décharge Bisasar à Durban, Afrique du Sud, la recherche sur le terrain a montré que plus de 60% de méthane produite s'échappe sans être brûlé.

## Les projets d'enfouissement et les incinérateurs soutenus par le MDP ignorent le secteur du recyclage informel,

qui se traduit souvent en le déplacement de leurs moyens de subsistance. Le secteur du recyclage informel représente généralement une force de travail d'environ 1% de la population urbaine dans le Sud global qui repose sur l'accès aux déchets pour maintenir son travail.

Le site d'enfouissement Gorai de Mumbai fermé par le MDP a déplacées de 150 à 200 ramasseurs de déchets qui avaient fait vivre de recyclage, sans faire aucune provision pour les moyens de subsistance alternatifs.

## Les projets des gaz d'enfouissement et les incinérateurs soutenus par le MDP ont un impact négatif sur les taux de recyclage

puisque l'incinération et l'enfouissement des matières évite qu'elles soient recyclés. Le remplacement des recycleurs avec des projets de gaz d'enfouissement et des incinérateurs se traduira en moins de recyclage et par conséquent à une augmentation nette des émissions. Toutefois, les projets des gaz d'enfouissement et les incinérateurs soutenus par le MDP ignorent systématiquement leur impact sur les taux de recyclage, ce qui implique que les réductions d'émissions sont surestimés et que ces projets représentent l'octroi des crédits de carbone faux.

À Delhi, l'épargne en émissions annuelles de gaz à effet de serre que le secteur informel apporte à la ville est plus de trois fois supérieure à celle réclamée par les incinérateurs de déchets du MDP qui sont en train de les remplacer.

## Le MDP soutient incinérateurs qui maximisent la combustion de matériaux recyclables.

Au moins 32 incinérateurs financés par le MDP sont en violation de la hiérarchie des déchets établie par la directive cadre sur les déchets 2008/98/CE et en contradiction avec la Resource Efficiency Roadmap de l'UE, qui donne priorité à la prévention des déchets et la réutilisation des matériaux face à l'incinération.

L'incinérateur de Changsu brûle de précieuses ressources sans tenir compte de la prévention des déchets, la réutilisation ou le recyclage, ce qui incite l'incinération de matières recyclables comme l'option de gestion des déchets principale.

